

**COMPTE-RENDU et DELIBERATIONS du CONSEIL
SYNDICAL du 03/05/22 à 10H à BAGNOLET**

Présents : Michel Carreric, Dolorès Poinso, Patrick Barberon, Serge Dépéro, Stéphan Beziel, Thibaut Ottenin,
Excusés : Mickaël Hamon, Paul Michaux, pouvoir à Michel Carreric, Todine Siban, pouvoir à Paul MICHAUX
Séance présidée par Michel Carreric en l'absence de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint,

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil Syndical du 22/03/22
- 2 – Présentation du nouveau site SNPFLM rapporteur Thiebault OTTENIN (nouvelle version, toilettage et actualisation)
- 3 – Nomination d'un Suppléant UNSA-SNPFLM à la Commission Paritaire des ESH (réitération demande auprès de UNSA-FESSAD,)
- 4 – Point sur les DS, RSS « rapporteur Todine SIBAN » (rappel sur leur existence, leur représentation, leur rôle, leur contribution auprès d'UNSA-SNPFLM,)
- 5 – Point sur le regroupement de l'Union Nationale des HLM au sein d'une seule section ou Fédération UNSA – invitation du Secrétaire Général du Syndicat des OPH
- 6 – Réflexion sur les dépenses publicitaires pour relancer le dynamisme syndical de l'UNSA-SNPFLM
- 7 – Finalisation de la révision des Statuts et Règlement Intérieur de l'UNSA-SNPFLM,
- 8 – Point sur le transfert des comptes bancaires à LAVAL,
- 9 – Point sur le dossier contentieux de Frédéric LEVY
- 10 – Bilan financier 2021
- 11 – Questions diverses – Préparation de l'AGO du 7/06/22

COMPTE-RENDU

- 1– Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil Syndical du 22/03/22 : approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,
- 2 – Un certain travail de toilettage a été commencé, T. OTTENIN expose qu'afin de moderniser et d'améliorer le site (modifier couleurs etc.), il est nécessaire qu'il dispose des droits auprès de l'Administrateur du site, les membres du Conseil donnent leur accord, précision qu'il est urgent d'indiquer la date de l'AGO « 7/06/22 de publier les comptes de l'exercice 2021, (chiffre à demander à l'Administrateur du site,)
- 3 – Une délégation composée du Secrétaire Administratif et S, Beziel a tenté de rencontrer M Darwane Secrétaire Général de la FESSAD suite à ses non-réponses à notre sollicitation de mandatement, Absent le message à été laissé à sa secrétaire, qui se chargera de lui faire signer la lettre de désignation de M Badzi FIADONOU en qualité de membre suppléant de la Commission Paritaire des ESH en remplacement de P. BARBERON
- 4 – Point sur les DS et RSS en l'absence de Todine SIBAN il est précisé qu'un courrier leur a été adressé le 28/04/22 leur demandant de rédiger un engagement, un compte-rendu de leur activité syndicale (il s'agit d'un rappel du Règlement Intérieur, à l'avenir cet démarche sera demandée à chaque nouveau DS & RSS, Il est impératif qu'un point soit réalisé avec le fichier des adhérents et des cotisations et donc du fichier des mandatements,
- 5 – Projet de regroupement des tous les adhérents UNSA de l'immobilier dans une seule section, M Alex RAHBI SG Syndicat OPH n'était pas disponible pour se joindre à nous aujourd'hui, décision est prise de l'inviter pour notre prochaine réunion ainsi que M DARWANE (SG FESSAD et M LESCURE SG UNSA, l'objectif étant d'obtenir le regroupement de tous les adhérents « immobilier » éparpillés dans l'UNSSA,
- 6 – Dépenses publicitaires le Conseil constate le budget dédié de 500€ et décide de commander 500 stylos floqués du logo UNSA ainsi que 200 supports de tel mobile et des logos autocollants.
- 7 – **STATUTS** : art,8 ajouter « d'une information écrite lettre ou courriel »
REGLEMENT INTERIEUR : art 11 – délai de convocation à l'AGO et ODJ 1 mois avant la date
- 8 – Pour la banque à LAVAL chaque Administrateur doit fournir au Secrétaire Administratif le plus tôt possible un justificatif de résidence (*seront utiles aussi pour la procédure de dépôt des Statuts*) concernant l'identité de la Secrétaire Générale il conviendra d'indiquer rigoureusement son prénom et les 2 noms figurant sur sa CNI,
- 9 – Contentieux F, LEVY : le commandement d'huissier sera délivré dans les tous prochains jours à l'adresse de son emploi chez ICF (*impossible de le joindre à son domicile*)
- 10 – **Bilan Financier 2021** :

Charges : 6609,52€

Produits : 10 664,37€

TRESORERIE au 31/12/21 : 59423,43 €, Cpte SG/ 1328,24 €, Livret A SG / 18095,19 €, Compte Titres SG / 40000 €.

Créances : Contentieux MARCHAND MAKALOU Avocat = 2400,00(débit) SCP VENEZIA 393,39 (crédit)

Contentieux LEVY Avance frais sur Formation = 1000, (débit)

11 – Questions diverses :

Préparation AGO du 7/06/22 :

- A** – Rapport moral
- B** – Révisions des Statuts et Règlement intérieur
- C** – Bilan financier,
- D** – Cotisations 2023

G1 = 50 €

G2 = 55 €

G3 = 72 €

G4 = 82 €

G5 = 110 €

G6 = 120 €

G7 = 130 €

G8 = 170 €

E – Renouvellement de la Commission de Contrôle

F – Renouvellement d'un tiers des ADMINISTRATEURS

Ce conseil s'est terminé à 15 h30

Le secrétaire administratif / Président de séance

Michel CARRERIC